

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2023

DEL-2023-25

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/02/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mme PARIS,
MM. BACHELLARD, BARRY, BARTHALAIS, BOUCLIER, CHASSAGNE, PAULY, PELLARIN,
PEUGNIEZ.

Suppléants : M. TURK-SAVIGNY.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD C, BOUVARD M, DESCHAMPS, FONTAINE, GYSELINCK,
MEYNET-CORDONNIER, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : MM. GILET, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, OBERLI, SIBILLE.

Suppléants : MM BOSSON, SAUVAGET.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. CHARRAT, DEAGE, MARTIN-COCHER, MATHIAN.

Suppléants : M. CRAQUELIN.

Collège des collectivités sous Régie ou SEM d'électricité :

Titulaires : MM. BOISIER, FRANCOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mmes MAYORAZ, WENDLING,
MM GEORGES, MILLET-URSIN, MUGNIER, ROLLIN.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mmes LAFARIE, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BONTEMPS, BOUCHET, BUFFLIER, BURNET, CARTIER, CHENEVAL P, COUTIER,
PETIT, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARON, BLOUIN, CALONE, CAVAREC, CHARLOT-FLORENTIN,
CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, DEFAGO, DUNAND, GAUDIN, GENOUD, GILBERT, GILLET, GONDA,
HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MODURIER,
PENHOUËT, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, STEYER, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD,
VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

M. ESCALLIER : Cabinet KLOPFER.

Mmes BOSSON, CARRERA, DARDE, DIMITRIOU, GIZARD, KHAY, JAILLET, POURRAZ,

MM. CHALLEAT, GAL, GATINET, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, SCOTTON, SOULAS,
VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice :	91
Présents :	42
Membres habilités à prendre part au vote :	91
Votants :	42
Représentés par mandat :	12

Objet : CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) - APPROBATION DES STATUTS, COMPOSITION DU CAPITAL, ELECTION D'UN REPRESENTANT DU SYANE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exposé du Président,

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie a proposé au SYANE de constituer une Société Publique Locale (SPL) afin de répondre efficacement à une démarche ambitieuse au titre de sa politique patrimoniale relative aux bâtiments départementaux, dont les collèges publics, aux fins de concilier qualité de service et excellence environnementale.

Les caractéristiques de cette SPL sont rappelées ci-après.

En conformité avec les dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), elle est constituée du Département de la Haute-Savoie et du SYANE, lesquels détiennent l'intégralité du capital.

Elle a pour objet :

« L'étude, la conduite et la réalisation de toutes opérations de construction ou de réhabilitation immobilière et toutes opérations d'aménagement et de réalisation d'infrastructures, concourant à l'exercice des compétences des actionnaires publics, dans une optique de haute performance énergétique et environnementale.

A cette fin, la Société est compétente pour entreprendre toute mission s'y rapportant, y compris l'acquisition des biens nécessaires à la réalisation de son objet, le cas échéant par voie d'expropriation ou de préemption, sur délégation. »

Le capital de cette société est fixé à 4 M€, pour un nombre d'actions établi à 4.000, soit une valeur nominale déterminée à 1.000 €.

Le Département entend établir sa prise de participation à concurrence de 3,92 M€, soit 98 % du capital. Pour sa part, le SYANE participera à hauteur de 0,080 M€ (2 % du capital).

Conformément aux statuts annexés à la présente, le Département dispose d'une représentation au Conseil d'Administration (CA) de la SPL en proportion de son apport en capital. Le nombre d'administrateurs retenu au total est de 11.

Le SYANE doit procéder à l'élection d'un représentant au Conseil d'Administration, le Conseil départemental, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, détenant 10 postes au CA.

Cette SPL, désignée sous le nom de Société Publique Locale Haute-Savoie Aménagement (SPLHSA) fixe son siège social à l'Hôtel du Département, 1 rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie - CS 32444 – 74041 ANNECY CEDEX.

Le Conseil départemental en a approuvé sa création par délibération du 30 janvier 2023.

Les membres du Comité sont invités :

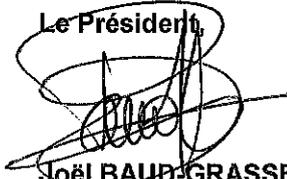
1. à autoriser la création d'une SPL, selon les modalités présentées ci-dessus,
2. à autoriser le versement du capital s'élevant pour le SYANE à 80.000 €, soit 2 % du total,
3. à adopter les statuts de la SPL ci-annexés,
4. à procéder à l'élection d'un représentant au Conseil d'Administration,

M. Joseph DEAGE est élu comme représentant au Conseil d'Administration de la SPL.

5. à autoriser M. le Président à les signer et à conduire toute action ultérieure nécessaire à la constitution de la SPL.

38 Voix Pour
0 Voix Contre
4 Abstentions

Adopté.

Le Président,

Joël BAUB-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUES